



Papeete, le 03 février 2026

Rectificatif :

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, vous avez sans doute été destinataire d'un message électronique vous invitant à effectuer des formalités d'affiliation au régime des non-salariés.

Il s'agit bien évidemment d'une erreur et je vous prie de ne pas tenir compte de ce message.

Les modalités d'affiliation ne trouveront leur application que lorsque le Conseil des Ministres aura validé toutes les dispositions, ce qui n'est pas actuellement le cas.

A cet effet, la caisse prend l'engagement de vous accompagner pour réaliser ces nouvelles formalités, en fonction de vos situations personnelles.

En tout état de cause, il n'est nullement envisagé de vous appliquer de manière automatique des pénalités et majorations.

Je vous prie de bien vouloir nous excuser pour les désagréments qui vous ont été occasionnés.


Le Directeur
Pierre FREBAULT


